

Par notre **propre**



énergie

Bas-Saint-Laurent

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
de réduction de la dépendance au pétrole
2013-2020



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT
BAS-SAINT-LAURENT

Constat

En ce qui a trait au pétrole, la situation du Bas-Saint-Laurent, par son éloignement des grands centres, induit une consommation élevée de cette énergie non renouvelable. Concrètement, cela se traduit avant tout par une utilisation intensive des automobiles et des camions légers pour le transport de personnes, et un grand besoin de transport pour acheminer les marchandises. De plus, le mazout est largement utilisé pour le chauffage des institutions, commerces et industries.

Opportunités

Heureusement, le Bas-Saint-Laurent détient des expertises variées et de qualité qui lui permettraient de passer rapidement à l'action pour réduire sa dépendance au pétrole. La région dispose d'un grand potentiel de production d'énergies renouvelables, notamment en éolien et en biomasse de chauffe communautaire. Plusieurs initiatives en transport en commun intra et inter MRC sont en opération.

Démarche du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

À l'initiative du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), une vaste démarche visant une réduction de notre dépendance au pétrole à des fins énergétiques a été entreprise depuis trois ans. Elle est financée par le Fonds Vert du Gouvernement du Québec et le Centre québécois d'action sur les changements climatiques.

En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'émancipation des régions face au pétrole offre à celles-ci un grand potentiel de mobilisation, puisqu'elles détiennent plusieurs opportunités de solution qui sont des leviers de développement.

C'est donc à l'invitation de son Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) que la région s'est fermement engagée dans une démarche pour se positionner en leader de la réduction de la dépendance au pétrole.

Ce plan d'action vise donc à outiller la région afin de mettre en œuvre les éléments de consensus. Cet élan se fera dans un esprit de coopération, en cherchant les synergies entre les acteurs permettant de stimuler toute la capacité d'innovation qui caractérise le Bas-Saint-Laurent.

Objectif 2020 : réduction de pétrole et de GES

L'engagement du Gouvernement du Québec dans la lutte aux changements climatiques est de réduire d'ici 2020 les émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990. La façon la plus efficace de s'attaquer aux émissions de GES est de cibler le pétrole utilisé à des fins énergétiques, principalement dans les transports et le chauffage.

L'objectif général de cette démarche, pilotée par l'ensemble des CRE du Québec, est de **réduire significativement la dépendance au pétrole du Québec d'ici 2020.**

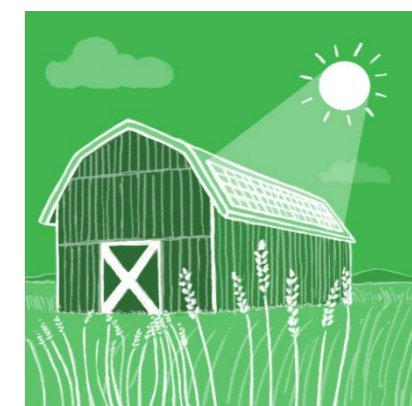
Le Bas-Saint-Laurent s'engage à faire sa part dans cet effort collectif. Selon le diagnostic énergétique régional, c'est l'équivalent **de plus de 420 millions de litres de pétrole** qu'il faut chercher à ne pas consommer ou à substituer par des énergies renouvelables, d'ici 2020.

Principes directeurs

Le CRE BSL a identifié cinq principes devant encadrer nos actions :

- P1.** Doter le Bas-Saint-Laurent d'une vision exprimée par de objectifs ambitieux mais réalistes.
- P2.** Prioriser la réduction de la consommation du pétrole ainsi que l'efficacité énergétique, et ensuite, proposer de énergies renouvelables de substitution.
- P3.** Appuyer la prise de décisions sur des informations crédibles.
- P4.** Diminuer les distances de transport en développant des circuits courts.
- P5.** Orienter les capitaux disponibles vers des projets qui réduisent notre dépendance au pétrole.

Ces principes se situent à un niveau stratégique, et en cela, ils sont transversaux et peuvent servir de fil conducteur entre les actions qui sont inscrites dans le tableau suivant.



Objectif général : Réduire significativement la dépendance au pétrole du Bas-Saint-Laurent d'ici 2020

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²			Organismes concernés
AXE 1. TRANSPORT DES PERSONNES							
++	1.1 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de mobilité durable	1.1.1 Proposer et soutenir les initiatives d' écomobilité (covoiturage, autopartage, transport collectif, transport actif, etc.);	P2	CT	MT	LT	
		1.1.2 Faire la promotion de l'achat de véhicules écoénergétiques (ex : hybrides) et de l'utilisation responsable de la voiture (écoconduite, etc.);	P2, P5	CT	MT	LT	
		1.1.3 Encourager l'implantation d'un environnement favorable au transport actif ;	P2	CT	MT	LT	
		1.1.4 Susciter une collaboration régionale pour établir un réseau de salles de vidéoconférence afin de faciliter les échanges entre acteurs et inciter les organismes à recourir au télétravail ;	P2	CT	MT	LT	
		1.1.5 Demander aux gouvernements fédéral, provincial et municipaux d'investir dans l'électrification des transports dans la région;	P5	CT	MT	LT	
		1.1.6 Élaborer un argumentaire pour justifier des investissements dans le transport ferroviaire et une meilleure desserte régionale;	P3, P5	CT	MT	LT	
		1.1.7 Intégrer les actions des objectifs spécifiques reliés au transport collectif (1.2) et au transport de marchandises (2.1, 2.2 et 2.3) à un plan de mobilité durable .	P1, P3	CT	MT	LT	
+++	1.2 Maintenir et améliorer un système de transport collectif adapté à la faible densité de la population régionale ¹	1.2.1 Évaluer et mettre en place des scénarios pour sécuriser le financement des services existants (intra et inter MRC);	P3, P5	CT	MT	LT	
		1.2.2 Mettre sur pied un centre régional de gestion des déplacements pour coordonner et optimiser les services existants et à développer.	P2, P4	CT	MT	LT	

¹ Intégrer les actions de cet objectif spécifique au Plan de mobilité durable (1.1)

² Pour un horizon à court terme (CT), à moyen terme (MT) ou à long terme (LT).

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²			Organismes concernés
AXE 2. TRANSPORT DES MARCHANDISES							
++	2.1 Contribuer à tirer le plein potentiel de l' intermodalité incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance ¹	2.1.1 Mobiliser les acteurs régionaux pour réclamer des réinvestissements lourds sur les infrastructures portuaires (construction et entretien des ports, dragage);	P1, P5	CT	MT	LT	
		2.1.2 Investir régionalement dans la promotion, l'organisation et le développement des affaires autour des infrastructures existantes, à l'étape de démarchage de projets;	P1, P5	CT	MT	LT	
		2.1.3 Développer des opportunités d'affaires pour le transport maritime de courte distance dans l'Est de l'Amérique du Nord. (en lien avec 2.1.2);	P1, P5	CT	MT	LT	
		2.1.4 Élaborer un mécanisme de coordination avec les régions voisines et les provinces atlantiques pour le transport de marchandises vers les régions-centre;	P1, P4, P5	CT	MT	LT	
		2.1.5 Développer des incitatifs régionaux pour détourner du transport routier vers le maritime ou le ferroviaire afin de protéger les investissements sur les infrastructures routières.	P1, P5	CT	MT	LT	
+++	2.2 Réduire la consommation de pétrole dans le transport des aliments et des marchandises ¹	2.2.1 Faire une étude pour identifier les ajustements potentiels au système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.);	P1, P2	CT	MT	LT	
		2.2.2 Créer un maillage des acteurs pour concevoir des circuits courts de transport d'aliments et de marchandises, des lieux d'approvisionnement jusqu'aux lieux de consommation;	P4	CT	MT	LT	
		2.2.3 Encourager sur une base régionale bas-laurentienne la production, l'utilisation et la valorisation d'énergie, de biens et de services ;	P4	CT	MT	LT	
		2.2.4 Sensibiliser les acteurs du secteur des transports et faire circuler l'information sur les meilleures pratiques écoénergétiques le transport de marchandises.	P2, P3	CT	MT	LT	
++	2.3 Faire progresser la production de biocarburants en région ¹	2.3.1 Faire l'inventaire et caractériser le potentiel d'utilisation des sources régionales de matières premières (biomasse forestière/urbaine/agricole, etc.);	P3	CT	MT	LT	
		2.3.2 Colliger et adapter au BSL les études existantes sur les biocarburants (biodiésel, biométhane, bioéthanol) pour le chauffage et le transport routier/ferroviaire/maritime;	P3	CT	MT	LT	
		2.3.3 Encourager la recherche et le développement de biocarburants;	P3, P5	CT	MT	LT	
		2.3.4 Investir dans les installations régionales de production de biocarburants;	P5	CT	MT	LT	
		2.3.5 Inciter à l' utilisation des biocarburants.	P2, P3	CT	MT	LT	

¹ Intégrer les actions de cet objectif spécifique au Plan de mobilité durable (1.1)

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²			Organismes concernés
AXE 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME							
++	3.1 Adapter l'aménagement des villes , des villages et des campagnes à la mobilité durable	3.1.1 Faire connaître, diffuser et promouvoir les dispositions de l'aménagement favorisant la mobilité durable (ex : outils et guides de bonnes pratiques);	P3	CT	MT	LT	
		3.1.2 Encourager la réduction de la place accordée à l' automobile et promouvoir les aménagements favorisant le transport actif (ex : rues partagées, pistes cyclables);	P2	CT	MT	LT	
		3.1.3 Mettre en valeur et maintenir les services de proximité et la mixité des usages pour faciliter l' achat local et réduire l'usage des véhicules.	P2, P4	CT	MT	LT	
+	3.2 S'inspirer de l'écologie industrielle (ou économie circulaire) dans l'implantation des bâtiments	3.2.1 Répertorier les matières et énergies disponibles et localiser les opportunités de couplage;	P3	CT	MT	LT	
		3.2.2 Favoriser et mettre en valeur le couplage entre les bâtiments dont les extrants (chaleur, résidus) sont des intrants pour d'autres (ex. : cimenterie et serre).	P2	CT	MT	LT	
AXE 4. CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, INSTITUTIONNELS ET COMMERCIAUX							
+++	4.1 Diminuer la consommation de mazout pour le chauffage	4.1.1 Établir des incitatifs régionaux à l' écorénovation de bâtiments chauffés au mazout;	P5	CT	MT	LT	
		4.1.2 Faire la promotion des technologies existantes et des meilleures pratiques en efficacité énergétique des bâtiments;	P3	CT	MT	LT	
		4.1.3 Encourager le remplacement du chauffage au mazout par des énergies renouvelables;	P2	CT	MT	LT	
		4.1.4 Offrir de l'accompagnement pour la création de réseaux de chaleur pour le chauffage communautaire des résidences et bâtiments publics;	P2	CT	MT	LT	
		4.1.5 Réunir l'information dans des outils d' aide à la décision et des bottins de ressources.	P3	CT	MT	LT	
++	4.2 Développer l'expertise émergente du BSL en biomasse pour remplacer le mazout	4.2.1 Faire la promotion de la filière biomasse (forestière, urbaine, agricole, etc.);	P2	CT	MT	LT	
		4.2.2 Utiliser la biomasse forestière provenant des opérations forestières existantes ;	P3	CT	MT	LT	
		4.2.3 Élaborer un guide adapté à la région de saines pratiques de récolte de la biomasse forestière;	P3	CT	MT	LT	
		4.2.4 Définir et caractériser les différents types de terres agroforestières disponibles (friche, etc.);	P1	CT	MT	LT	
		4.2.5 Élaborer une stratégie cohérente d' utilisation des terres pour les cultures énergétiques, afin de préserver le potentiel agroalimentaire et pour contribuer à créer des cycles courts d'énergie;	P2	CT	MT	LT	
		4.2.6 Utiliser la biomasse en remplacement du mazout dans le chauffage connexe (ex : acériculture, biomasse urbaine);	P4	CT	MT	LT	
		4.2.7 Faciliter la création de regroupements pour les étapes de séchage, granulation, entreposage, distribution.	P5	CT	MT	LT	

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²	Organismes concernés
AXE 5. DIVERS					
+++	5.1 Promouvoir la mixité des sources d'énergies de remplacement au pétrole	5.1.1 Publier une grille de priorisation des sources d'énergies renouvelables locales, communautaires et de l'autoproduction;	P3	CT MT LT	
		5.1.2 Élaborer un outil d'aide à la décision pour cibler la bonne source d'énergie au bon endroit ;	P3	CT MT LT	
		5.1.3 Ériger une stratégie régionale cohérente et intégratrice de substitution du pétrole basée sur une mixité d'énergies renouvelables de remplacement et en faire la diffusion;	P1	CT MT LT	
		5.1.4 Promouvoir la réduction à la source et l' efficacité énergétique de l'énergie de façon à dégager des <i>négawatts</i> faisant partie intégrante de la stratégie de substitution.	P2	CT MT LT	
+	5.2 Utiliser l' électricité en remplacement du pétrole	5.2.1 Faire des représentations politiques pour demander que la prochaine stratégie énergétique soit élaborée en fonction de la substitution partielle du pétrole par l'électricité;	P3	CT MT LT	
		5.2.2 Étudier les opportunités de transition pour l'utilisation de l'électricité du chauffage vers le transport.	P2	CT MT LT	
++	5.3 Réduire l'usage du pétrole dans l' agriculture	5.3.1 Développer le potentiel de valorisation de la biomasse agricole à des fins énergétiques pour la production de biocarburants (2.3.1) ou en remplacement du mazout (4.2.1, 4.2.4, et 4.2.5);	P2	CT MT LT	
		5.3.2 Diminuer de la consommation de carburants pétroliers et favoriser l'utilisation des biocarburants (voir 2.3) dans la machinerie agricole .	P2	CT MT LT	
++	5.4 Réduire l'usage du pétrole dans les industries	5.4.1 Adapter au profit des organisations industrielles les actions sur le chauffage des bâtiments (axe 4) et en faire la promotion;	P2	CT MT LT	
		5.4.2 Élaborer des incitatifs spécifiques aux industries pour la substitution du mazout et la cogénération dans la combustion et les procédés industriels ;	P1	CT MT LT	
+	5.5 Élaborer une stratégie de mise en œuvre pour ce plan d'action	5.5.1 Faire des représentations pour demander que les politiques gouvernementales en matière d'énergie soient élaborées en fonction de la substitution partielle du pétrole par l'électricité;	P3	CT MT LT	
		5.5.2 Élaborer une stratégie de communication visant à accompagner les changements induits par la mise en œuvre des actions du plan	P1	CT MT LT	

Partenaires principaux :



Centre québécois
d'actions sur les
changements
climatiques

Partenaire régional :



Rédaction et réalisation : Patrick Morin et Luce Balthazar | crebsl@globetrotter.net
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent | 88, St-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski (Qc) G5L 4B5 | 418-721-5711 | www.crebsl.com

Infographie : Luci Côté | luci.cote@cgocable.ca Révision linguistique : Mario Bélanger | mario.belanger@cgocable.ca